PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUSSES ET VILLARET Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur Yannick DUFOUR-LORIOLLE, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur DUFOUR-LORIOLLE Yannick; Monsieur PETERMANN Jean-Louis; Madame BONNAFOUS Virginie; Monsieur BOURJADE Olivier; Madame PECH Pierrette; Monsieur JUST Stéphane; Monsieur LAFFON Gilles; Madame MARTINEZ Pascale.

Absent excusé: Madame BONNAFOUS Nadine;

Absent: Monsieur JAMBERT Mathieu;

Procurations: Madame BONNAFOUS Nadine a donné procuration à Monsieur JUST Stéphane;

Secrétaire: Madame BONNAFOUS Virginie;

ORDRE DU JOUR:

- Approbation conseil municipal du 25 novembre 2021
- Prolongation contrat assainissement collectif et eau potable par la société Sade Compagnie des Exploitations Languedoc -Roussillon
- Demande de subvention au SYADEN 3^{ème} tranche rénovation éclairage public

Approbation conseil municipal du 25 novembre 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance 25 novembre 2021

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Prolongation contrat assainissement collectif et eau potable par la société Sade - Compagnie des Exploitations Languedoc -Roussillon

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la société SADE-Compagnie des Exploitations du Languedoc-Roussillon, exploite le service public d'assainissement collectif et d'eau potable de la commune de Brousses et Villaret par contrat d'affermage depuis le 10 avril 2017. Ce contrat arrivant à expiration le 31 décembre 2021, il convient de le prolonger jusqu'au 30 juin 2022 dans l'intérêt général et afin d'assurer la continuité du service public.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de prolonger le contrat Assainissement collectif et Eau potable.

Demande de subvention au SYADEN – 3ème tranche rénovation éclairage public

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de subvention au SYADEN concernant l'éclairage public : Rénovation et Extension Eclairage public – D103 – Hameau Brousses, Hameau Villaret et les lieux dits

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergies.

Le SYADEN subventionne ces travaux à 60 %, la commune à 40 %.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de présenter le dossier de subvention au SYADEN.

Questions diverses:

Monsieur Le Maire informe de la remise en vigueur des règles d'exception applicables aux réunions des assemblées délibérantes.

Monsieur SOLIER Gérard souhaite faire part d'une interrogation sur la représentativité des consultations citoyennes qui est faible. Par exemple sur « Voisins Vigilants » et sur son coût (400€ sur 5 ans). Réfléchir au moyen de « motiver » la population a participer davantage afin que le résultat soit plus représentatif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h30.

La secrétaire

Monsieur le Maire

ROUSS